

Le 29 février 2016

PAR SDÉ ET PAR COURRIEL

M^e Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande du Transporteur relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur
Notre dossier : 4281-1
Votre dossier : R-3960-2016

Chère consœur,

Tel que déjà indiqué, vous trouverez ci-joint un complément à la demande d'intervention de de la Municipalité régionale du comté des Laurentides, de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et de la Municipalité régionale du comté des Laurentides.

Nous joignons également la version signée de la résolution de la MRC des Laurentides à titre de pièce P-3 (C-MRC-0005).

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Raphaël Lescop
(signé par Nanor Stepanian, en son absence)

RL/ns

p.j.

c.c. M^e Yves Fréchette
M^e Franklin Gertler
M^e Dominique Neuman

Par dépôt électronique et courriel

Le 29 février 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand- Brûlé - dérivation Saint-Sauveur
Complément à la demande d'intervention de la MRC des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

V/D : R-3960-2016

Me Dubois,

Par la présente, la MRC des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré complètent leur demande d'intervention déposée le 16 février 2016.

Plus particulièrement, en fonction du cadre réglementaire applicable qui prévoit une analyse technico-économique par la Régie de l'énergie du projet du Transporteur, la MRC des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaitent mettre en relief les impacts économiques négatifs spécifiques qui seraient occasionnés par l'implantation du tracé 3 proposé par la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Ces impacts seront traités plus en détail, en temps voulu, dans le cadre de l'intervention, notamment par la production d'un rapport d'expert d'un économiste.

La présente ne vise qu'à préciser et à détailler la demande d'intervention déjà déposée le 16 février 2016. Tous les impacts qui seraient occasionnés par l'implantation du tracé 3, déjà énoncés dans la demande d'intervention, sont réitérés par la présente.

1- Le tracé 3 affecterait l'offre touristique de la MRC des Laurentides, moteur économique majeur

Située dans le cœur des Laurentides, la MRC des Laurentides forme la région la plus importante des Laurentides en terme d'offres touristiques.

Près de 50 % de l'économie de la MRC est directement ou indirectement reliée à l'industrie touristique.

La MRC compte 256 entreprises à caractère touristique procurant plus de 4 800 emplois, soit 27,2 % des emplois de la région.

Nous vous référons à cet égard au tableau reproduit ci-après :

Secteurs	Nb d'entreprises	Part en %	Nb. d'employés	Part en %
Primaire	45	2,9%	378	2,1%
Construction	323	20,6%	2 056	11,6%
Manufacturier	64	4,1%	731	4,1%
Commerce de détail	199	12,7%	2 554	14,4%
Services et soins de santé	417	26,6%	4 779	26,9%
Tourisme	256	16,3%	4 833	27,2%
Autres	266	16,9%	2 453	13,8%
Total	1 570	100%	17 782	100%

La région est devenue le pôle touristique majeur des Laurentides, voire du Québec, sur le plan touristique.

Les villes et municipalités de la MRC sont regroupées en quatre grands secteurs géographiques : le Secteur Grand Sainte-Agathe et le Secteur Mont-Tremblant, le Secteur Labelle et le Secteur Ouest.

Le tracé 3 proposé par la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut viendrait affecter directement deux secteurs sur quatre soit le Secteur Grand Sainte-Agathe et le Secteur Mont-Tremblant.

Secteur Grand Sainte-Agathe	Secteur Mont-Tremblant
Ivry-sur-le-lac	Lac-Tremblant-Nord
Lantier	Lac Supérieur
Sainte-Agathe-des-Monts	Mont-Tremblant
Sainte-Lucie-des-Laurentides	Saint-Faustin-Lac-Carré
Val-David	
Val-des-Lacs	
Val-Morin	
Secteur Labelle	Secteur Ouest
La Conception	Amherst
La Minerve	Arundel
Labelle	Barkmere
	Brébeuf
	Huberdeau
	Montcalm

Ces deux secteurs touchés représentent ceux ayant le plus de potentiel actuel et à venir de l'économie de la MRC des Laurentides et ont l'obligation de maintenir une offre touristique supérieure et attractive car le niveau de qualité des établissements d'hébergement est généralement supérieur à la moyenne régionale ainsi que celle du Québec avec 20 % des hôtels et 67 % des résidences de tourisme se situant dans les catégories 4 et 5 étoiles.

Plus particulièrement :

Secteur Ste-Agathe :

- Parc hôtelier : 72 établissements (15 % de son territoire)

Secteur Mont-Tremblant :

- Parc hôtelier : 776 établissements (80 % de son territoire)
- Le Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) situé à St-Faustin-Lac-Carré, offre un immense territoire de « forêt habitée » représentatif de la diversité aquatique, faunique et florale des Laurentides. On peut y pratiquer la randonnée pédestre sur un réseau de 36 km. Il accueille les campeurs sur plusieurs sites et on peut également s'adonner à la pêche sur les lacs. On y retrouve aussi les Refuges perchés, maisons dans les arbres,

louées aux touristes à l'année. Les pylônes du tracé 3 seraient visibles et affecteraient considérablement l'offre touristique et le cachet de ces maisons en hauteur

- Parc Éco Touristique de St-Faustin-Lac-Carré : espaces locatifs commerciaux
- Le Parc national du Mont-Tremblant : location pour camping

Ayant lieu sur ces deux mêmes secteurs et sans être une liste exhaustive, nous pouvons énumérer quelques projets d'envergure et de prestige reconnus internationalement et axés sur le plein air et ayant des retombées économiques importantes :

- Gran Fondo : randonnée cyclo sportive qui rassemble des centaines d'amateurs de vélo sur route issus de tous les niveaux, de 125 km ou 80 km. Le départ et l'arrivée se font à Tremblant avec plus de 2000 participants.
- Wanderlust Tremblant : festival d'été axé sur le plein air et la détente
- Ironman Mont-Tremblant, de renommée internationale et qui emprunte le sentier cyclable du P'tit train du Nord.
- Ironman 70.3
- Ironman 5150
- Le 24 h de Tremblant
- La Fête de la Musique à Tremblant
- Festival international du Blues de Tremblant, 23^e édition
- Le marché public de Val-David
- Festi-Jazz de Mont-Tremblant (Ville)
- Demi-marathon de Mont-Tremblant, 7^e édition
- Festi-neige de Ste-Agathe
- Tremblant Gourmand
- Festival Brassicole des Laurentides, St-Faustin-Lac-Carré
- Symposium des Arts, Domaine St-Bernard, Mont-Tremblant

- 1001 pots de Val David
- Les rythmes Tremblant (concerts thématiques)
- Le Symposium international d'arts-nature de Val-David

2- Le tracé 3 affecterait le corridor d'accueil pour le tourisme

La pénétration des pylônes tout au long de l'Autoroute 15 et la Route 117 du tracé 3 proposé par la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut, et qui correspond au corridor d'accueil vers et sur le territoire de la MRC des Laurentides, viendrait affecter l'offre touristique dès son entrée sur notre territoire.

Non seulement les pylônes longent l'Autoroute 15 mais traverse la Route 117 à l'entrée de la Ville de Mont-Tremblant, corridor touristique majeur.

La MRC des Laurentides a su développer son offre touristique principalement basée sur la richesse de la nature et de ses attraits.

Elle a également su planifier et développer cette offre à l'extérieur de la Station Mont-Tremblant pour que l'ensemble de la région bénéficie de l'impact économique.

Le tracé 3 viendrait affecter économiquement les efforts et investissements déployés depuis plus de 20 ans.

3- Le tracé 3 rendrait difficile le développement futur conformément aux volontés gouvernementales qui soutiennent le développement touristique du territoire

Conformément aux volontés et au Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 promu par le ministère du Tourisme, la MRC des Laurentides n'a pas seulement su se développer mais a également su se renouveler pour devenir une source de richesse économique, sociale et culturelle dans le respect du principe de développement durable et qui lui a permis de se démarquer sur le plan international.

Pour maintenir l'offre et continuer à se développer, les acteurs économiques de la MRC des Laurentides doivent travailler en partenariat financier avec le ministère du Tourisme qui impose, via son Plan de développement, certains critères qui se verraient difficiles à respecter avec l'imposition du tracé 3 proposé par la

Municipalité de St-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut, plus particulièrement :

- être en concordance avec le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020;
- avoir des retombées significatives sur les recettes touristiques québécoises, sur la diversification économique régionale et sur la création d'emploi;
- attirer prioritairement une clientèle nationale et internationale et favoriser le prolongement de la saison touristique;
- prendre en considération les principes de développement durable énoncés dans la *Loi québécoise sur le développement durable*;
- comporter des investissements directs totaux de 1 000 000 \$ et plus.

Avec son attrait diminué, il y aura moins d'investisseurs majeurs potentiels de plus de 1 M \$ et plus. Notre région est en compétition à l'échelle internationale et l'attrait pour de futurs projets d'envergure doit être élevé.

Afin d'attirer une clientèle internationale, la MRC des Laurentides se doit d'offrir un attrait touristique exceptionnel et hors du commun assurant un impact sur la création d'emploi et la diversification économique.

4- Le tracé 3 obligerait le déboisement sur plusieurs des 70 km du parc linéaire le P'tit train du Nord qui traverse la MRC des Laurentides

Depuis les années 1990, le gouvernement du Québec, propriétaire du 232 kilomètres du parc linéaire le P'tit train du Nord, en a transféré la gestion aux municipalités.

Le tracé 3 proposé par la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut viendrait affecter ce joyau touristique reconnu nationalement et internationalement et ce par la traverse des pylônes mais aussi du déboisement sur plusieurs des 70 km qui traversent la MRC des Laurentides.

La MRC des Laurentides a investi des millions de dollars pour l'entretien et l'exploitation de son tronçon depuis toutes ces années et les pylônes qui traverseraient à quatre reprises le tronçon du parc linéaire viendrait anéantir ces efforts et les retombées économiques futures.

5- Impacts du tracé 1 (Hydro-Québec) sur St-Adolphe-d'Howard et impacts du tracé 3 (St-Adolphe-d'Howard) sur la MRC des Laurentides

Les arguments de St-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut au soutien de leur opposition au tracé d'Hydro-Québec (tracé 1) concernent des impacts locaux et principalement visuels soit la vue de têtes de pylônes pour le Lac St-Joseph.

Le tracé 3 proposé par St-Adolphe-d'Howard et par la MRC des Pays-d'en-Haut viendrait quant à lui affecter toute la région voisine, en l'occurrence l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides, tel qu'expliqué ci-haut dans les sections 1 à 4 ainsi que dans la demande d'intervention du 16 février 2016.

De plus, le tracé 3 viendrait affecter localement plus particulièrement :

- un noyau villageois de St-Faustin-Lac-Carré avec l'expropriation de 17 résidences;
- une résidence de la Ville de Mont-Tremblant qui devrait être déplacée
- la dévaluation foncière de résidences du rang 6 et du rang 7.

Il est primordial de rappeler que la MRC des Laurentides a toujours adopté une attitude pacifique et participative dans ce projet depuis les quatre dernières années, qu'elle en reconnaît le caractère essentiel et qu'elle ne tente pas de se dégager de sa participation à la mise en place de la ligne Grand-Brûlé puisqu'elle accepte le tracé proposé par Hydro-Québec (tracé 1) qui prévoit 54 % des pylônes sur son territoire.

Mais la MRC des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ne peuvent accepter de se voir imposer le pire des scénarios, soit le tracé 3, en raison de l'importance des impacts négatifs économiques, humains et environnementaux, tant locaux que régionaux, qu'elles seules subiraient par l'implantation de ce tracé.

Nous vous prions d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nancy Pelletier

Directrice générale et secrétaire-trésorière
MRC des Laurentides

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le dix-huitième jour du mois de février de l'an deux mille seize

Rés. 2016.02.6739

Opposition au scénario de la ligne du Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat

CONSIDÉRANT QUE depuis l'annonce du projet en mars 2013, la MRC des Laurentides a suivi le dossier en adoptant une attitude pacifique et compréhensive;

CONSIDÉRANT QU'au total 11 scénarios ont été proposés;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches sont en cours depuis les quatre dernières années;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude des 11 scénarios Hydro-Québec a retenu et proposé le scénario de la ligne du Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur (solution 1);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a appuyé les démarches d'Hydro-Québec concernant le scénario de la ligne du Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur par ses résolutions 2015.03.6381 et 2016.01.6705;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides reconnaît l'urgence de l'intervention d'Hydro-Québec puisque la fiabilité du réseau est fragile;

CONSIDÉRANT QUE nous recherchons la solution la plus avantageuse sur le plan technique, économique, paysager et aussi au niveau de l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a été dûment analysée par Hydro-Québec, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en collaboration avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut et que ce scénario a été rejeté au printemps 2015;

CONSIDÉRANT QUE le scénario du Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat (solution 3) proposé par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut à Hydro-Québec viendrait affecter négativement tous ces volets sur le territoire de la MRC des Laurentides et tout particulièrement dans la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et dans la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à ce que prétendent la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut, la solution 3 ne respecte pas les critères usuels de conception du réseau de transport en électricité selon Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le tracé suggéré n'évite pas le milieu bâti puisqu'il passe dans un quartier résidentiel à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE ce tracé entraînera l'expropriation de résidents à Saint-Faustin-Lac-Carré et le déplacement d'au moins une résidence d'un citoyen de la ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la solution 3 longe le Parc linéaire le P'tit Train du Nord ce qui obligera un déboisement sur plusieurs kilomètres affectant dramatiquement le récréotourisme et aura un impact économique négatif important;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau scénario ne respecte pas les exigences d'Hydro-Québec en ce qui concerne les aspects techniques et représenterait une surcharge de ligne pour un même poste;

CONSIDÉRANT QUE ceci engendrerait un investissement important dans de nouvelles infrastructures coûteuses qui devront être prévues sur une période de 20 ans pour compenser le trafic électrique;

CONSIDÉRANT QUE les impacts humains sont devenus plus importants que les impacts environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE la croissance démographique sur notre territoire est deux fois plus importante que dans les Basses-Laurentides et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut, malgré la bonne collaboration de la MRC des Laurentides dans ce dossier, appliquent le syndrome "pas dans ma cour";

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut ont déposé une demande de statut d'intervenant auprès de la Régie de l'Énergie le 2 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a l'intention de se faire entendre auprès de la Régie de l'Énergie et a produit une demande de statut d'intervenant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'oppose au scénario de la ligne du Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat tel que proposé par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides mandate la directrice générale à émettre les commentaires et à effectuer la demande à la Régie de l'Énergie afin que la MRC des Laurentides obtienne un statut d'intervenant dans ce dossier, le conseil des maires entérinant les procédures et représentations déjà effectuées par la directrice générale et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
délivrée à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 23 février 2016.



Nancy Pelletier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

N.B. : Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil